

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 22
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260907-DCM_2026_09_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 07 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Florence PICHON, Isabelle ELVINGER, Annabelle BOURGIN, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIRS : Florence PICHON à Anna Paola ROYON, Isabelle ELVINGER à Marjorie COMBE, Annabelle BOURGIN à André GACHET, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 09 17

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS «TERRE D'ELAN 2026-2027» PORTE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Département de la Loire, dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, lance l'appel à projets « Terre d'Élan 2026-2027 », destiné à accompagner les communes dans le développement d'une offre locale de prévention en faveur des habitants âgés de 60 à 75 ans ;

Considérant que ce programme vise à soutenir les collectivités souhaitant mettre en œuvre une démarche participative et innovante favorisant le bien vieillir, en associant les seniors, les associations et les partenaires du territoire ;

Considérant que les communes retenues bénéficieront notamment :

- ✓ d'une subvention forfaitaire de 15 000 € ;
- ✓ d'un accompagnement méthodologique assuré par les partenaires du programme ;
- ✓ d'un accompagnement individuel et collectif facilitant la mise en œuvre du projet ;
- ✓ d'outils et de ressources destinés à favoriser la réussite de la démarche ;

Considérant l'intérêt pour la commune de candidater à cet appel à projets afin de renforcer les actions de prévention, de favoriser la participation des seniors à la vie locale et de développer une dynamique partenariale en faveur du bien vieillir ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de la candidature de la commune à l'appel à projets « Terre d'Élan 2026-2027 » organisé par le Département de la Loire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature et la demande de subvention au titre de l'appel à projets « Terre d'Élan 2026-2027 » auprès du Département de la Loire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante, à signer tous les documents, conventions et pièces nécessaires à l'instruction et à la réalisation de cette opération, ainsi qu'à percevoir et encaisser les aides financières qui pourraient être attribuées à la commune dans le cadre de ce dispositif.

Copie certifiée conforme,

Saint-Romain-le-Puy, le 08 septembre 2026

Le maire,

André GACHET



Le secrétaire de séance,

Martine MEILLIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Martine Meillier, the secretary of the meeting.



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 10-09-2026

Publié ou Notifié

le : 10-09-2026